



PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Paris, le 19/10/2018

## Communiqué de presse

### Réunion du troisième comité de pilotage national de l'Emploi accompagné :

### Un soutien renforcé des personnes handicapées et des employeurs pour accéder à l'emploi et progresser dans l'entreprise

Madame Sophie CLUZEL, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, a présidé ce vendredi 19 octobre 2018, dans les locaux de l'ESAT Regain, situé dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et qui salarie 87 travailleurs handicapés dans des services aux entreprises, la troisième réunion du comité de pilotage national de « l'Emploi accompagné ». Ce comité réunit l'ensemble des parties prenantes du dispositif : financeurs (Etat, l'Agefiph et le FIPHFP), représentants du service publics de l'emploi et opérateurs de placement spécialisés (Pôle emploi, Union nationale des missions locales, CHEOPS), pilotes et acteurs territoriaux (ARS, Direccte, MDPH) ainsi que des représentants des personnes en situation de handicap.

L'emploi accompagné permet de proposer aux travailleurs handicapés, dès l'âge de 16 ans, ainsi qu'à leurs employeurs, un soutien à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi, couplé à un accompagnement médico-social. Créé par l'article 52 de la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, ce dispositif est financé à hauteur de 5 millions d'euros par l'Etat, ainsi que par l'Agefiph et du FIPHFP, pour 2 et 0,5 millions d'euros.

Le suivi au 30 septembre 2018 atteste que le déploiement du dispositif est désormais bien engagé. 54 structures dédiées ont accompagné plus de 800 personnes depuis fin 2017. 70% ont entre 20 et 40 ans. 80% des personnes accompagnées présentent des troubles du psychisme, des déficiences intellectuelles ou des troubles du spectre autistique. Les personnes accompagnées ont été orientées par les acteurs du service public de l'emploi (20%), par l'entourage des personnes (16%) mais aussi, pour plus de 3%, par leurs employeurs.

La généralisation de l'Emploi accompagné à l'ensemble des territoires doit continuer d'être soutenue, notamment par l'amélioration de l'information entre acteurs et le partage des bonnes pratiques, une meilleure visibilité financière pour les organismes gestionnaires et le renforcement du pilotage opérationnel.

Ce développement constitue un des axes de la stratégie pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement qui a prévu un doublement des crédits dédiés.

Contacts presse :

Cabinet de Sophie Cluzel : [seph.communication@pm.gouv.fr](mailto:seph.communication@pm.gouv.fr) - 01 40 56 88 02